

Dans les situations où les parents se sont montrés clairement inadéquats à l'égard de leurs enfants, la question de leur responsabilité dans les problèmes que ceux-ci peuvent développer peut sembler aller de soi aux yeux des professionnels. Pourtant, pour les personnes concernées, le lien entre leurs comportements, leurs choix, leur vécu, la manière dont ils ont investi leurs enfants et les souffrances, les comportements inquiétants et les cicatrices encore ouvertes que donnent à voir ceux-ci est loin d'être évident.

CONTENU

- Journée 1* *matin* : construire un contexte d'intervention
 après-midi : questionner la responsabilité des parents dans les comportements délictueux de leur adolescent
- Journée 2* *matin* : les mauvais traitements physiques
 après-midi : la négligence grave
- Journée 3* *matin* : les origines du manque de protection
 après-midi : l'enfant pris en otage dans les conflits chroniques entre ses parents.

OBJECTIFS

Les participants acquerront des outils pour se sentir plus compétents pour :

- Comprendre dans quelle mesure l'inadéquation des parents ou leurs souffrances tues ont un impact sur le développement des enfants et leurs comportements symptomatiques.
- Permettre à des parents se vivant en échec, de se réconcilier avec eux-mêmes, d'aller à la rencontre de vieilles souffrances enfouies qui, le plus souvent, n'ont été reconnues par personne et qui interfèrent encore aujourd'hui dans l'établissement d'une relation nourrissante, protectrice et structurante avec leur enfant.
- Plutôt qu'ajouter un surplus de culpabilité là où il y en a déjà trop, aider ces parents à se « renarcissiser », à récupérer une meilleure estime d'eux-mêmes afin qu'ils puissent s'ouvrir à ce qui a pu être difficile pour eux, reconnaître leurs erreurs et légitimer la souffrance de leurs enfants ?
- Soutenir l'objectif que l'adolescent à problèmes puisse arriver à questionner ses parents, voire même à verbaliser des critiques ciblées et circonscrites à leur égard. Cette démarche le dispensera de continuer à se détruire pour obtenir la reconnaissance de ses souffrances suintantes et la réparation symbolique des préjudices subis. Cela implique d'accompagner les parents dans un travail autocritique qui puisse déboucher sur l'acceptation de leur contribution spécifique, souvent non voulue, à la détresse de leur enfant.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Exposés théoriques, grilles d'intervention, analyses de cas, jeux de rôle, mises en situation, exercices en sous-groupe, échange d'expériences.

PUBLIC CIBLE

Intervenants psycho-socio-éducatifs, psychologues, travailleurs sociaux, éducateurs, et autres professionnels qui sont en contact avec des enfants, des adolescents, des familles où il existe pour les enfants une notion de danger, de mal-être ou de souffrance.

La délicate question de la responsabilité parentale dans les souffrances de l'enfant

Liège, les 13, 14 et 15 mars 2023

Claude SERON

FORMATEUR

Claude SERON est éducateur spécialisé, intervenant social et familial et psychopédagogue, avec une longue pratique du secteur de l'Aide à la Jeunesse. En 1996, il a fondé l'association Parole d'Enfants pour venir en aide aux enfants victimes d'abus sexuels et leur famille, et pour sensibiliser les professionnels et le grand public à cette problématique grave. Il est également l'auteur ou l'éditeur de plusieurs ouvrages sur la thématique de l'enfance en danger. Entre autres, « *Don, pardon et réparation. Comment résilier un contrat avec la souffrance* » (Ed. Fabert, 2007), « *Au secours, on veut m'aider ! Venir en aide aux adolescents en révolte, en rupture, en détresse* » (Fabert, 2006). Son dernier ouvrage est paru en 2017 aux Editions Erès et s'intitule : « *S'engager aux côtés des familles. Comment notre histoire personnelle influence notre vie professionnelle.* » Il y dévoile avec authenticité les écueils auxquels il s'est confronté dans la relation d'aide auprès des familles en grande difficulté, et comment il a pu déployer des stratégies thérapeutiques originales et forger de nouveaux outils d'intervention pour mieux soutenir les familles en difficulté.

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu : Liège

Dates : les lundi 13, mardi 14 et mercredi 15 mars 2023

Frais d'inscription individuelle : 320 € (320 CHF) - Par convention (formation continue) en France : 475 €

Association Parole d'Enfants

En Belgique > 31, rue Bassenge B-4000 Liège - Tél +32 (0)4 223 10 99

En France > 57, rue d'Amsterdam F-75008 Paris - Tél 0800 90 18 97

www.parole.be info@parole.be

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire à une formation, merci de remplir impérativement un bulletin d'inscription :

- Par internet via notre site www.parole.be ;
- Ou en utilisant le bulletin ci-dessous et en nous le renvoyant soit par mail (info@parole.be), soit par courrier postal.

Nom : Prénom :

ADRESSE PRIVEE :

Rue : N° :

Ville : Code postal :

Pays : Tél :

e-mail :

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Institution :

Rue : N° :

Ville : Code postal :

Pays : Tél :

e-mail :

PAIEMENT

- J'effectue un virement européen de € sur le compte IBAN : BE37 7755 9056 5828 BIC : GKCCBEBB (Belgique, France, Luxembourg...)
- Mon organisme envoie une attestation de prise en charge et règle par mandat administratif – n° d'agrément : 11 75 34 59 875 (inscription par convention en France)
- J'effectue un virement de € sur le compte IBAN : FR80 3000 2005 6100 0045 1265 R 84 (France)
- J'envoie un chèque de € à l'ordre de "Parole d'Enfants" (France)
- J'effectue un virement de CHF sur le compte CCP de Parole d'Enfants n°40-688752-4 à Bern – IBAN CH58 0900 0000 4068 8752 4 BIC : POFICHBEXXX (Suisse)

FACTURE

- Je désire recevoir une facture établie au nom de
à mon adresse privée professionnelle

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Nous attirons votre attention sur le fait que votre réservation ne sera effective qu'à la **réception de votre paiement** ou d'une attestation de prise en charge signée par votre employeur.

Les places seront attribuées dans la limite des places disponibles, dans l'ordre chronologique d'arrivée des versements.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour faire une réservation provisoire dans l'attente de la réponse de votre employeur.

EN CAS D'ANNULATION

Les **annulations de votre part** ne font pas l'objet de remboursement.

Lorsqu'il y a une liste d'attente pour un groupe dont le nombre de participants est limité, nous vous proposons un arrangement à l'amiable s'il nous est possible de vous remplacer.

Nous nous réservons le droit d'annuler la formation si un nombre minimal de participants n'est pas atteint. Dans ce cas, le remboursement est intégral.

DATE ET SIGNATURE

.....